

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 12 avril 2017
Greffe_0135 Communications éditées_emo

Soutien financier à Télé-Château-d'Oex SA – Prise de position de la municipalité

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En décembre dernier, le Conseil communal s'est prononcé en faveur d'un crédit d'étude de **CHF 140'000.00** pour la 1^{ère} phase du projet « La Braye 2038 », soutenu à hauteur de **CHF 98'000.00** par la LADE (loi sur l'appui au développement économique) et à **CHF 42'000.00** par la commune. Ce travail, sur demande du SPECo, exigeait de vérifier les coûts de la mise en conformité de l'axe principal de la Braye, soit le téléphérique et le télésiège. L'étude incluait également le business plan de cette 1^{ère} étape, y compris le parc ludique d'apprentissage implanté à la station intermédiaire de Praz-Perron.

Le 14 mars dernier, la municipalité a pris connaissance des résultats de l'étude présentée par M. Armon Cantieni, comme cela vous a été présenté tout à l'heure.

Le plan financier prévu pour l'étape 1 exige un investissement de la commune de près de **3.9 mios** sur 10 ans. Pour sa part, le canton de Vaud serait appelé à financer à fonds perdu **2.3 mios**, ainsi qu'à octroyer un prêt remboursable de **2.2 mios**. En plus de cela, des fonds propres devraient être réunis pour un montant de **1 mio** par Télé-Château-d'Oex SA.

La capacité d'endettement de la commune votée pour 2017 ne permet pas une augmentation de l'endettement supérieure à 2 mios de francs. La municipalité s'est donc penchée sur la possibilité de prendre en charge les coûts d'exploitation via le budget de fonctionnement. Toutefois, il apparaît que cette procédure n'est pas supportable pour les finances communales (près de **470'000** francs par année sur dix ans). En effet, elle nécessiterait au minimum une augmentation de l'ordre de 5 à 6 points d'impôts.

Malheureusement la commune se trouve déjà à 83 pts d'impôts et ne peut aller au-delà de 85 pts sous peine de devoir prendre d'importantes mesures d'assainissement.

De plus, dans un courrier du 15 mars dernier, le Conseil d'administration de Télé-Château-d'Oex SA demandait en urgence à la Municipalité :

1. De se prononcer sur un assainissement de **CHF 150'000.00** pour 2017, en complément des **CHF 350'000.00** prévus au budget communal.
2. D'approuver le plan de restructuration présenté sans pouvoir garantir que les objectifs financiers pourront être atteints en totalité.
3. D'accorder un soutien de principe au projet 4 saisons, soit la phase 2 du projet, afin de ne pas retarder les mesures préparatoires.
4. L'engagement de demander au Conseil communal son approbation et les financements nécessaires au lancement du projet 4 saisons, dont on ne connaît pas à ce jour le budget.

Dès réception du rapport, la municipalité a étudié dans le détail le développement stratégique envisagé et le business plan en demandant des compléments d'information au consultant lorsque cela s'avérait nécessaire. Dans le cadre de l'analyse financière du dossier, la municipalité tient à rappeler les éléments suivants :

De 2001 à ce jour, la commune a consacré plus de **8.2 mios** aux couvertures de déficit et aux entretiens lourds des remontées mécaniques, soit plus de **CHF 480'000.00** par année. Durant cette même période, le chiffre d'affaires de Télé-Château-d'Oex SA est passé de plus de **1 mios** à **CHF 600'000.00** par exercice. Au niveau des charges, la municipalité a constaté que les salaires de l'entreprise, pourtant raisonnables, constituent aujourd'hui le **94%** de ce chiffre d'affaires, alors que la norme suisse au niveau des remontées mécaniques avoisine les **35%**.

Après une période de mûres réflexions, durant laquelle ont été pris en compte les engagements financiers communaux et cantonaux qu'impliqueraient la réalisation de la phase 1 du projet, le contexte climatique, et la nécessité de trouver de nouvelles solutions d'avenir, la municipalité a décidé, à l'unanimité, qu'elle ne présenterait plus de demandes de financement en faveur de TCO SA pour le secteur de la Braye au Conseil communal. Si la commune a tout tenté pour maintenir les remontées mécaniques, force est de constater aujourd'hui que les finances communales ne le permettent plus.

Nous encouragerons l'étude d'un parc d'apprentissage plus spacieux à la Landi, secteur qui bénéficie de l'enneigement artificiel. Nous resterons très attentifs à l'avenir des remontées mécaniques de la Lécherette et à l'évolution du ski à Rougemont.

La municipalité continuera également à soutenir fermement les projets de diversification en cours, à l'image du Musée du Pays-d'Enhaut, de l'Espace Ballon, de la Colline du Temple et des initiatives du Chalet. Elle apportera aussi son appui au tourisme événementiel (Festival International de Ballons et Festival au Pays des Enfants notamment) et au tourisme de séjour, avec l'hôtel consacré à la musique et aux arts. Des projets qui tous ensemble attestent du grand dynamisme de la région.

Nous avons, en cette soirée difficile, pleinement conscience de l'importance de notre décision. L'environnement économique dans lequel nous nous trouvons exige des choix, et ces choix, votre municipalité les assume pleinement.

La municipalité est également consciente et reconnaissante de l'énorme travail accompli par le Conseil d'administration de TCO SA et par le consultant, M. Armon Cantieni, qui ont exploré de nombreuses possibilités de nouveaux développements. Mais la municipalité se trouve face à une décision d'ordre économique qu'elle doit prendre pour faire face à ses obligations et par respect de celles et ceux qui contribuent aux finances publiques de la commune.

La municipalité.